

Info-Identifiants

Mises à jour TracéLaitier sur tout ce qui concerne la traçabilité.

Bienvenue dans l'Info-Identifiants de TracéLaitier – des aide-mémoires, des conseils utiles et une FAQ pour aider les producteurs à comprendre les moyens les plus efficaces d'utiliser les outils de traçabilité.

Quand dois-je déclarer les événements de mortalité?

Désactivation d'identifiant – lorsque les animaux sont éliminés à la ferme

Quand des animaux morts sont éliminés à la ferme, la réglementation de proAction et du gouvernement fédéral (ACIA) exige de déclarer le désactivation de l'identifiant. Dans le cadre de proAction, le désactivation d'un identifiant doit être consigné à la ferme et déclaré à TracéLaitier dans les sept jours suivant l'événement.

L'identification de veaux mort-nés n'est pas requise s'ils sont éliminés à la ferme. L'identification est toutefois requise s'ils quittent la ferme pour une installation d'équarrissage qui par la suite déclarera le désactivation de l'identifiant. Dans les deux cas, l'événement doit être consigné à la ferme, mais si la carcasse quitte vos lieux, vous devez faire une déclaration d'activation d'identifiant au moment où le veau a été identifié.

Déclaration de sortie – quand les animaux sont éliminés à l'extérieur de la ferme

Lorsqu'une compagnie d'équarrissage ou de ramassage d'animaux morts récupère la carcasse, il est fortement recommandé de déclarer un

Regardez cette vidéo décrivant la façon de déclarer les désactivations d'identifiants à partir du portail TracéLaitier :



Voici comment déclarer un sortie à partir de votre compte TracéLaitier :

événement de sortie pour retirer l'animal de votre compte TracéLaitier. De cette façon, vous vous assurez que votre liste d'inventaire de troupeau reste exacte. L'équarrisseur doit déclarer le désactivation de l'identifiant.



Veillez prendre note!

Après le 1^{er} septembre 2023, toutes les activations d'identifiants doivent être faites au moyen d'identifiants blancs uniquement.



Selon les exigences de proAction, les veaux nés dans une ferme laitière après cette date doivent être munis d'un identifiant TracéLaitier blanc à la naissance, même s'ils sont destinés à des fins autres que la production laitière.

Cela inclut aussi d'autres scénarios pour la pose de nouveaux identifiants à la ferme, comme l'utilisation de l'identifiant blanc à boucle unique ou d'un jeu de doubles identifiants **au lieu d'un identifiant jaune à boucle pour les vaches de réforme** quand un identifiant est perdu. La double identification est recommandée en tant que meilleure pratique et est toujours encouragée pour tous les animaux en cas de perte d'identifiant.

Ce changement s'applique à toutes les provinces à l'exception du Québec, où la double identification de tous les animaux laitiers est une exigence de longue date.

Avez-vous des questions? Veuillez contacter le service à la clientèle au 1 866 558-7223 ou à info@tracelaitier.ca.



TracéLaitier | 660 avenue Speedvale Ouest, bureau 101 | Guelph, ON N1K 1E5 CA

[Se désabonner](#) | [Notre Politique de Confidentialité](#) | [Avis de données de Constant Contact](#)



Try email marketing for free today!